

ARRETE DE RETRAIT
D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR UNE MAISON
INDIVIDUELLE ET/OU SES ANNEXES
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE
ARRÊTÉ 2024P00321

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		Référence dossier
Dossier déposé le 10/11/2022		N° PC 059328 22 S0051
Par :	GRUPE TMC FINANCE représentée par Monsieur Matthieu SERGENT	
Demeurant à :	122 RUE SOLFERINO 59000 LILLE	
Pour :	- Création d'une extension en façades ouest et sud en RDC et R+1. - Création d'une piscine entérée extérieure non couverte - Aménagements paysagers - Ravalement de façades - Réfection couverture - Changement de menuiseries	
Sur un terrain sis :	392 AV DE L HIPPODROME à LAMBERSART - Cadastre : AN131	

Le Maire,

Vu la demande de retrait du pétitionnaire en date du 01/07/2024,
Vu le Code de l'Urbanisme notamment ses articles L. 421-1 et R. 421-14 et suivants, et son article L. 424-5,
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille en vigueur,
Vu l'autorisation de Permis de construire délivrée le 20/01/2023 à GROUPE TMC FINANCE représentée par Monsieur Matthieu SERGENT pour la demande susvisée,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : L'autorisation de Permis de construire susvisée est RETIREE.

Fait à Lambersart

Pour le Maire
Le Conseiller Municipal Délégué

Signé électroniquement par Nicolas BURLION
Date de signature : 07/07/2024
Qualité : Directeur Adjoint Urbanisme, Certificats de Numérotage et attribution de l'Éclairage Public
Nicolas BURLION



Affichage en mairie le : 09 JUIL. 2024
Transmission à la Préfecture le : 09 JUIL. 2024